



Demandez la non parution des condamnations sur casier

Par Adan69

Bonjour,

J'ai été condamné en 2008 à 6 ans de prison ferme en récidive légale et je suis sorti en 2011 en conditionnelle ou tout c'est bien passé!!! A présent ma vie est tout à fait normale, mais il reste encore des condamnations sur mon casier judiciaire et cela est gênant quand je veux travailler surtout à l'étranger. Il y a 6 mois j'ai écrit par lettre AR au procureur du dernier TGI qui m'a condamné pour lui demander de ne pas que cela puisse apparaître sur le casier N°2 et surtout 3 que je présente aux entreprises? Mais je n'ai aucune réponse, depuis? Je ne demande pas à être réhabilité, mais juste que cela ne puisse pas être inscrit sur mon casier pour trouver un travail? Alors voilà!

Je m'y suis peut-être mal pris? Ou alors y a-t-il une procédure à faire??? D'avance je vous en remercie, car j'habite en France et j'ai peut-être une place de balayeur de service en Suisse en tant que frontalier et pour le permis de travail ils me demandent le casier judiciaire, donc je n'aurais aucune chance de pouvoir travailler....